

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 16 AVRIL 2012

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **16 avril 2012 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

Mme Georgette Critchley, mairesse
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 5 citoyens

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

12-04-62

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

12-04-63

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2012

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2012;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2012 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

12-04-64

5. Accumulation d'une réserve – Transfert de 6 000 \$ pour le traitement des boues du site d'assainissement des eaux – 8^e année et dépôt dans un compte distinct

CONSIDÉRANT qu'une réserve du traitement des boues pour l'accumulation de la somme de 60 000 \$ a été créée en 2005;

CONSIDÉRANT que ledit montant n'est pas utilisé l'année même, afin d'obtenir la somme globale de 60 000 \$, et qu'il engendrera automatiquement un surplus pour l'exercice financier en cours;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 6 000 \$ a été budgété pour l'année 2012 concernant ladite prévision au poste de traitement des boues et que ledit montant relève également de la taxation exigée aux contribuables bénéficiaires de ce service;

CONSIDÉRANT que ce montant devra être budgété pour les 2 autres années à venir pour un total de dix années afin d'accumuler la somme de 60 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE TRANSFÉRER le montant de 6 000 \$ pour l'exercice financier en cours dans un poste de réserve de traitement des boues et de transférer également cette somme dans le compte bancaire prévu à cette fin;

DE PRÉVOIR à chaque année un montant de 6 000 \$ pour le traitement des boues et de transférer ledit montant dans la réserve prévue à cet effet suite à une résolution annuelle le permettant et en déposant également la somme prévue dans un compte distinct.

12-04-65

6. Entretien paysager des parcs et édifices municipaux – Luc Biron

CONSIDÉRANT que la municipalité désire orner et entretenir ses îlots, ses parcs et ses édifices publics pour l'embellissement de notre localité;

CONSIDÉRANT que les coûts s'y rattachant sont assumés entièrement par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services professionnels de « *Luc Biron, entrepreneur paysager* », pour l'entretien annuel des îlots, des parcs et des édifices publics appartenant à la municipalité, au prix de 3 075 \$ plus les taxes applicables tel que mentionné dans l'offre de services en date du 12 mars 2012;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 « Entretien d'immeubles » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

12-04-66

7. Chevaliers de Colomb – Demande d’aide financière pour la sécurité de la fête nationale du Québec

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb organisent la fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT que nos citoyens pourront profiter de cette fête et que nous croyons que des mesures de sécurité sont importantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER un don au montant de 600 \$ aux Chevaliers de Colomb afin d’aider à défrayer le coût de la sécurité et pour l’organisation de la fête;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-04-67

8. BPN Environnement – Location de toilettes chimiques pour les aires de repos du rang du Bois-de-Maska et du rang du Haut-de-la-Rivière

CONSIDÉRANT que l’achalandage des aires de repos du rang du Bois-de-Maska et du rang du Haut-de-la-Rivière s’effectue surtout du début juin à la fin septembre (période de 4 mois);

CONSIDÉRANT que BPN Environnement, offre la location d’une toilette chimique au montant de 132 \$ mensuellement, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE LOUER une toilette chimique pour chacune des deux aires de repos, à BPN Environnement, pour une période de 4 mois, soit du 1^{er} juin au 30 septembre 2012;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense pour la location de deux (2) toilettes chimiques;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-701-50-522 « Entretien - Parc » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-04-68

9. Vacuum D.L. inc. – Nettoyage des stations de pompage et du bassin à l’usine

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de procéder au nettoyage des 4 stations et du bassin à l’usine comme à chaque année;

CONSIDÉRANT que Vacuum D.L. inc. offre ses services;

CONSIDÉRANT que Vacuum D.L. inc. est le fournisseur qui procède habituellement au nettoyage des 4 stations de pompage et du bassin et que le coût total de ce service ne devrait pas excéder 2 500 \$ comme montant net;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de Vacuum D.L. pour le nettoyage des 4 stations de pompage et du bassin à l'usine;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses pour un montant net n'excédant pas 2 500 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-415-00-521 « Entretien service égout » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-04-69

10. Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre – Proclamation de la semaine de l'action bénévole

CONSIDÉRANT que la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

CONSIDÉRANT que pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

CONSIDÉRANT que les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants des gouvernements et des entreprises quand il s'agit de bâtir des communautés fortes et épanouies;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens et citoyennes de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

CONSIDÉRANT qu'il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de la Municipalité de Saint-François-du-Lac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'au nom du conseil municipal et des citoyens et citoyennes de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, la mairesse Georgette Critchley, proclame par la présente que la semaine du 15 au 21 avril 2012 sera la «Semaine de l'action bénévole 2012» dans notre municipalité;

DE PLUS, la mairesse invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

12-04-70

11. Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre – Demande d'aide financière pour la semaine des bénévoles

CONSIDÉRANT que la «Semaine de l'action bénévole 2012» se déroulera du 15 au 21 avril 2012;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre organisera différentes activités de reconnaissance pour souligner l'événement avec les bénévoles de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER la somme de 100 \$ au Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 «Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

12-04-71

12. Entérinement du bilan local du pacte rural pour l'année 2011 transmis par le CDL de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que les membres du comité de développement local de Saint-François-du-Lac ont entériné le bilan local du pacte rural pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT que le bilan local a été transmis également au conseil municipal afin de l'entériner;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le bilan local du pacte rural 2011 transmis par le CDL de Saint-François-du-Lac;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à madame Josiane Fontaine, agente rurale de la MRC de Nicolet-Yamaska, ainsi qu'une copie du bilan local 2011.

12-04-72

13. Le Groupe ACCIsst – Formation concernant les espaces clos afin de se conformer aux exigences de la sécurité au travail

CONSIDÉRANT que le Groupe ACCIsst œuvre dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail depuis plus de dix ans et qu'il offre des formations pertinentes selon les champs de compétence;

CONSIDÉRANT que le Groupe ACCIsst est également notre mutuelle de prévention et qu'il nous a suggéré fortement, en tant que municipalité, la formation concernant les espaces clos;

CONSIDÉRANT que la formation est au coût de 900 \$, plus les taxes applicables, jusqu'à concurrence de 5 travailleurs et qu'elle s'est effectuée dans nos locaux le 3 avril 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves PLante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ENTÉRINER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-414-00-754 «Formation - Usine» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-04-73

14. Mandat au laboratoire LVM inc. pour l'étude géotechnique des travaux du réseau routier 2012

CONSIDÉRANT que la firme DESSAU a besoin d'une étude des infrastructures routières concernant les travaux des 4 tronçons de rues à réaliser, afin de préparer les documents d'appel d'offre adéquatement, et d'estimer un coût des travaux;

CONSIDÉRANT que le laboratoire LVM inc. offre ses services pour un montant forfaitaire total de 9 875 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la répartition du coût est le suivant :

- Rang du Haut-de-la-Rivière : 2 005 \$
- Rang du Bois-de-Maska : 4 260 \$
- Rue des Pins : 1 215 \$
- Rue Dubois : 2 395 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER LVM inc. pour l'étude des infrastructures concernées;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 «Amélioration du réseau routier» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-04-74

15. Galeries du bureau municipal - Peinture

CONSIDÉRANT que la peinture des galeries du bureau municipal est à refaire;

CONSIDÉRANT que M. Yvon Michon, peintre, offre ses services pour la somme de 840 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER M. Yvon Michon, peintre, pour la réalisation de ces travaux;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 «Entretien d'immeubles - ADM» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-04-75

16. MDDEP – Obtention d'un certificat d'autorisation – Travaux rue Dubois

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac désire procéder à l'installation d'une nouvelle conduite d'égout pluvial dans la rue Dubois;

CONSIDÉRANT que DESSAU inc. a préparé les plans et devis des travaux;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit désigner une personne et l'autoriser à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, y compris l'attestation d'exactitude;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte lesdits plans et devis, dossier B-0000519 de mars 2012, soumis par la firme DESSAU inc;

QUE le conseil municipal autorise DESSAU inc. à les présenter au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir le certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux;

QUE le conseil municipal s'engage à transmettre au ministère une attestation signée par l'ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée par le MDDEP;

QUE le conseil municipal désigne et autorise madame Peggy Péloquin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, y compris l'attestation d'exactitude.

12-04-76

17. Municipalité de Saint-Gérard-Majella – Demande d'appui concernant le pavage des accotements de la route 132 pour une piste cyclable locale

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella demande un appui concernant leur démarche auprès du MTQ pour le pavage des accotements de la route 132;

CONSIDÉRANT que cette initiative permettra de développer une piste cyclable locale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'APPUYER la Municipalité de Saint-Gérard-Majella dans leur démarche;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution.

12-04-77

18. Renouvellement de l'entente pour l'aire de repos du rang du Haut-de-la-Rivière

CONSIDÉRANT que la municipalité a conclu une entente de cinq (5) ans en 2007 pour l'aménagement de l'aire de repos du rang du Haut-de-la-Rivière sur le terrain appartenant à madame Catheline Gosselin;

CONSIDÉRANT qu'elle doit être renouvelée en 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE RENOUELER l'entente pour une durée de cinq (5) ans à nouveau (2012 à 2017);

D'AUTORISER mesdames Georgette Critchley et Peggy Péloquin ou Hélène Latraverse à signer ladite entente.

AVIS

19. Avis de motion – Règlement 03-2012 concernant le commerce de prêteurs sur gages, de marchands d'effets d'occasion et de marchands de bric-à-brac sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Le conseiller Jean-Louis Lambert, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement concernant le commerce de prêteurs sur gages, de marchands d'effets d'occasion et de marchands de bric-à-brac sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-du-Lac;

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet est immédiatement remise aux membres du conseil.

AVIS

20. Avis de motion – Règlement 04-2012 modifiant le règlement 12-98 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec

La conseillère Julie Bouchard, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le règlement 12-98 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec;

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet est immédiatement remise aux membres du conseil.

AVIS

21. Avis de motion – Règlement 05-2012 abrogeant le règlement 14-98 sur les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec

Le conseiller Réjean Gamelin, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement abrogeant le règlement 14-98 sur les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec;

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet est immédiatement remise aux membres du conseil.

12-04-78

22. CRECQ – Renouvellement d'adhésion pour 2012 et nomination d'un représentant

CONSIDÉRANT que le Conseil Régional de l'environnement du Centre-du-Québec se préoccupe de près à l'environnement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal trouve que les préoccupations envers l'environnement sont d'une importance capitale;

CONSIDÉRANT qu'il faut être membre du CRECQ pour assister à l'assemblée générale annuelle et que les frais d'adhésion sont de 50,00 \$ pour une municipalité;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaim

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER au Conseil Régional de l'environnement du Centre-du-Québec;

DE NOMMER madame Georgette Critchley, mairesse, représentante pour la Municipalité de Saint-François-du-Lac au sein de ce comité ou monsieur Jean-Louis Lambert, pro-maire, comme substitut;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 «Cotisations à des organismes» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-04-79

23. Achat d'un détecteur de gaz et accessoires pour les espaces clos – Autorisation de dépense

CONSIDÉRANT que l'achat d'un nouveau détecteur de gaz conforme s'impose afin de respecter les exigences de sécurité;

CONSIDÉRANT qu'il faut également un cylindre de gaz de calibration et un régulateur pour le fonctionnement du détecteur;

CONSIDÉRANT que des combinaisons sont également nécessaires lors d'une descente en espace clos;

CONSIDÉRANT que la compagnie Protection incendie CFS Ltée offre la vente de ces produits pour un total de 2 264,93 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-725 «Matériel et outillage» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-04-80

24. Demande auprès de la CPTAQ – M. Urbain Grenier

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation est présentée à la Commission du territoire agricole du Québec par monsieur Urbain Grenier pour une partie de lot 448;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE le conseil municipal autorise madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, à compléter la demande telle que requise en conformité avec la présente recommandation et à la faire parvenir pour étude et approbation à la CPTAQ.

12-04-81

25. Demande de réclamation – Madame Nathalie Desmarais

CONSIDÉRANT qu'une demande de remboursement de facture a été présentée par madame Nathalie Desmarais demeurant au 470, rue des Pins;

CONSIDÉRANT que cette demande fait suite à un trouble du réseau d'aqueduc, qui a nécessité les services d'un technicien pour l'ouverture de son spa, étant donné l'indisponibilité d'eau limpide;

CONSIDÉRANT qu'il y a souvent des inconvénients de ce genre pour cette propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER de payer le montant de 336,83 \$ et réclamé par madame Nathalie Desmarais;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-995 «Réclamations dommages» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

27. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

28. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs les conseillers Jean-Louis Lambert, Jean Duhaime, Yves Plante et madame la conseillère Julie Bouchard donnent rapport de leur comité respectif, soit, la régie des déchets, l'OMH et la régie d'eau, les loisirs ainsi que la coop de santé.

12-04-82

29. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2012

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2012;

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
3115	Accommodeur St-François (Essence - Mars)	15.05
3116	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	430.47
3117	L'annonceur (Publication-cahier affaire)	74.73
3118	Bell Canada (Téléphones édifices -Avril)	658.52
3119	Bergevin Jean-Claude (Déneigement entente Banville)	330.00
3120	Buroplus (Fournitures de bureau)	206.22
3121	CSST (Frais gestion de dossier)	25.65
3122	Extincteur de la Mauricie Inc. (Recharge extincteurs édifices)	403.55
3123	Fonds de l'information foncière (Droits de mutations - Mars)	21.00
3124	Gamelin Réjean (Achat de toilette pour Maison des jeunes)	87.36
3125	Hamel Propane (Chauffage - Garage)	231.25
3126	Hydro-Québec (Éclairage public - Mars)	915.20
3127	Industrielle Alliance assurance collective (Ass.coll. - avril)	1 944.57
3128	Laboratoire d'environnement SM (Analyses eaux usées-Mars)	62.09
3129	Latraverse Hélène (Déplacement Peggy et Hélène - MRC)	29.40
3130	Laurentide RE/Sources inc. (Collecte produits non-acceptés)	197.30
3131	Librairie Renaud-Bray (Achat de livres pour bibliothèque)	131.00
3132	Martech inc. (Panneaux signalisation)	404.71
3133	Métro Rouillard & Frères (Fournitures)	77.66
3134	Niquet Marcel (Achat logiciel de mise à jour)	34.48
3135	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	561.45
3136	PG Govern (Fournitures de bureau)	566.60
3137	Régie incendie (Interv.51 M.V, 329 rte 143)	1 599.12
3138	Ricoh Canada inc. (Entretien photocopieur 3 mois / copies)	456.40
3139	Sayer Richard (Entretien ménager - Mars)	365.75
3140	Turcotte service de chauffage inc. (Entretien de la fournaise)	144.69
3141	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossiers)	140.00
3142	Piché Paul (Allocation cellulaire - Avril 2012)	25.00
3143	Régie Intermunicipale gestion des déchets (Quote-part-Avril)	12 291.50
3144	Gamelin Yvon (Déneigement édifices - avril 2012)	1 264.73
3145	Comité des Loisirs (2e vers./4 - Subvention 2012)	5 000.00
3146	Maison des jeunes (Subvention 2e versement - Avril)	1 250.00
3147	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Mars)	11 334.40
3148	Pompes industrielles Launier inc. (2 flottes Flygt)	659.96
3149	Critchley Georgette (Frais déplacement)	24.36
	TOTAL DES CHÈQUES	41 964.17

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
3099	Comité des résidents Foyer Lucien Shooner (Bercethon 2012)	25.00
3100	COGESAF (Adhésion 2012)	50.00
3101	Fonds des registres commissaires (Peggy Péloquin)	36.00
3102	Fonds des registres commissaires (Hélène Latraverse)	36.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

3103	Petite Caisse (Frais poste, eau, pièces porte centre comm.)	154.67
3104	Bell Canada (Téléphones édifices - Mars)	659.88
3105	Groupe accisst inc. (Formation espaces clos)	1 034.78
3106	Telus Mobilité (Cellulaire Marcel - Mars 2012)	71.28
3107	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	236.91
3108	Ministère du Revenu du Québec (DASP Ajustement fév. 12)	10.00
3109	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation Mars 2012)	1 751.60
3110	Receveur Général du Canada (Permis fédéral - Ponton)	50.00
3111	Société canadienne des postes (Frais postal - Bulletin)	126.18
3112	Financière Banque Nationale (Int. prêt règl. # 06-04 G-T)	6 923.55
3113	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Mars 2012)	2 096.59
3114	Ministère du Revenu du Québec (DASP - Mars 2012)	5 191.08
	TOTAL DES CHÈQUES	18 453.52

DÉBOURSÉS MARS 2012

Salaires Mars 2012	13 868.63
TOTAL DES DÉBOURSÉS	13 868.63

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2012 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

30. Période de questions

- Chèque 3122 – Extincteurs
- Travaux de la bibliothèque – Étude de sol
- Information pour dérogation mineure – Permis de garage
- Régie d'incendie – Nombre de municipalités

31. Conclusion

12-04-83

32. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert
Appuyé par le conseiller Jean Duhaime
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h45.

Georgette Critchley
Mairesse

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière